

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjpp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunion des 10 et 11 avril 2010

(Cette réunion s'est tenue le samedi 10 avril à partir de 08h30 et le dimanche de 08h30 à 12h00 au siège de la F.F.P.J.P à Marseille)

Etaient présents : M. CANTARUTTI, Président de la F.F.P.J.P.
MM. CANTARELLI, CARBONNIER, CHARPENTIER, COMBES, COSTE, DESBOIS, DUBOIS, IANNARELLI, JUAN, MOREAU, M^{lle} PAUGAM, MM PLACON, POGGI, READ, STIRMEL, M^{lle} THEDEVUIDE, M. THERON et M^{me} TROUBAT.

Absents excusés : MM. DESMULIE et SIGNAIRE

Y participaient : M. PERONNET, Directeur Technique National
M. GRANDE, Directeur Administratif
M. DELCHET représentant le Conseil des Ligues
M. CHEVALIER représentant le Conseil des Ligues

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT :

LE PRESIDENT, annonce l'officialisation de la nomination d'une Conseillère Technique Nationale, Séverine HANSEN. Il lui cède la parole afin de se présenter à l'ensemble des Administrateurs.

Mlle HANSEN remercie le Président et l'ensemble du Comité Directeur de l'avoir choisie parmi les candidats à ce poste.

Originaire de Lorraine, elle est issue du V.T.T où elle a été Vice - Championne du Monde de la discipline. Après des études universitaires, elle a passé le diplôme de professeur de Sport.

Sa mission à la F.F.P.J.P. sera d'assister le D.T.N dans les actions fédérales, et plus particulièrement de gérer la formation et le suivi des Sportifs de Haut Niveau.

LE PRESIDENT annonce que tout va bien puisque vous continuez tous à très bien travailler avec vos groupes de travail. Tout va bien puisque Séverine HANSEN est, enfin, parmi nous officiellement le 1^{er} mai. Je lui souhaite en mon nom et au nom de la F.F.P.J.P. la bienvenue dans notre famille, que mon téléphone lui est ouvert ainsi que les vôtres. Je vous dis Séverine tout l'espoir que nous plaçons en vous et en votre collaboration avec Jean-Yves. N'oubliez pas que nous sommes une famille et deux sports complexes au niveau des relations où chacun pense détenir la vérité et tout connaître, donc attention aux crimes de lèse majesté. En ce qui me concerne, vous serez relaxée.

Tout va bien puisque le chiffre des licenciés 2010 est meilleur à pareille date que celui de 2009. Tout va bien puisque nous avons dépassé nos espérances en matière de migration avec plus de 18 000 mutations.

Tout va bien puisque nous avons la situation disciplinaire bien en main et que le savoir est passé, j'en profite pour remercier le trio de "profs es-discipline" qui a fait le tour de France sans prendre un kilo.

Tout va bien puisque la Lorraine, la Moselle et son club de Behren-Lès-Forbach ont organisé une magnifique phase finale de la Coupe de France empreinte d'émotion, de partage et d'amitié. Le Comité de Pilotage de cette Coupe nous a encore assuré un déroulement sans faille de la 11^{ème} édition, vive la 12^{ème} !

Tout va bien car certains départements lancent une guerre à l'alcool et la drogue lors de leurs championnats.

Tout va bien puisque nous sommes dans la mouvance des paris en ligne dont nous parlerons lors de cette réunion et je souhaite qu'ils soient bien appréhendés afin de ne pas être un miroir aux alouettes.

Toutefois, lorsque je reviens sur terre, il y a beaucoup de travail. Vous en faites énormément. J'ai débuté avec un comité de réflexion une étude sur le mode de licence pour l'avenir et une étude sur la situation globale de nos Comités face aux licences. Un bémol tout de même, certains Comités presque en bloc n'ont pas répondu, dommage, car ce sont souvent les départements les plus touchés par la perte de licences.

Sont-ils étourdis, résignés, pas concernés ou hostiles, ou étudient-ils plus précisément leurs réponses... telle est la question que je me pose à leur sujet.

Nous devons déplorer la disparition, de Pierre GUILLOUX, un ancien Champion de France à Pétanque 1953 et Champion de France au Jeu Provençal 1959 qui jouait pour le CD 13 et le club de la Boule Aixoise. Il avait aussi joué dans les départements 04 et 05.

Egalement, la disparition de Jean LANOUX, ancien Secrétaire Général de la Ligue Aquitaine et du Comité de Gironde du temps de M. Henri BERNARD, celle d'André CLUZEAU, membre du CD 24 et ancien joueur de talent, 20 participations aux Championnats de France, de Mme BRUNIN mère du Président de la Ligue Champagne-Ardenne et d'Alain OLIVIER, ancien membre du CD 83, Pdt du club de Bormes les Mimosas.

La Fédération présente ses condoléances à leurs familles et proches.

Pour cette réunion, il est présenté les excuses de Jean-Claude DESMULIE pour raison de réunion de famille et de Michel SIGNAIRE qui vient encore d'avoir un deuil dans sa famille avec la perte d'un des frères de son épouse peu de temps après le décès d'un autre frère. Je souhaite à la famille de Michel et Joëlle des jours meilleurs.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE DIRECTEUR :

Précisions sur son contenu :

- Page 8 : « arbitrage » : il est question du règlement des Boulodromes couverts et non du règlement de Jeu.

Compte tenu de cette précision, le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur de février 2010 est approuvé à l'unanimité.

III. DISPOSITIONS FINANCIERES

La situation financière de la Fédération, au 31 mars 2010, figure en annexe.

Pour faire face aux dépenses importantes programmées (Boullisme, Assurance et Remboursement prêt carte à puce), la demande d'acompte de 50% a été anticipée.

Malheureusement certains Comités n'avaient pas respecté ces prescriptions en ne versant que 21% au lieu de 50% !!!

A ce jour 280 000 licences ont été délivrées au regard des 315 000 de l'an passé, soit 14 000 de plus que l'an dernier à la même époque.

La quantité des mutations inscrites au budget a été atteinte, soit 18 000.

30 000 licences ont été reprises par des personnes licenciés à la F.F.P.J.P entre 1992 et 2008 et qui n'avaient pas renouvelé leurs licences en 2009.

IV. D.T.N.

➤ Formation

Une réunion relative à la formation s'est tenue au siège de la Fédération la semaine passée afin de réfléchir sur l'ensemble du dispositif. La session de rattrapage à l'examen du Diplôme d'Etat de la dernière session se déroulera vraisemblablement le mardi 25 mai sous réserve de la disponibilité des structures.

La formation du Brevet d'Initiateur a été établie. Elle contient des dispositions relatives à la réglementation, aux séances pédagogiques, aux relations avec les E.T.R. et aux bases de la réglementation sur le coaching. Ces formations gratuites passeront par le Centre de Formation. Ne sera payant que l'écusson.

Un listing de l'ensemble des éducateurs sera centralisé par la Direction Technique Nationale. Séverine HANSEN fera l'inventaire des listings et se rapprochera des Comités et Ligues.

Le Brevet Fédéral 1 a été repris afin d'aller plus loin dans son contenu notamment sur le coaching et l'évaluation. Nous aurons une réelle progression des notions qui ont été abordées dans le niveau initiateur.

Chaque thème développé à un niveau de formation sera approfondi au niveau supérieur afin notamment d'augmenter la compétence des stagiaires et d'homogénéiser le niveau de formation sur l'ensemble du territoire.

Le contenu du Brevet Fédéral niveau 3 devra être réétudié et remis à niveau pour être en phase avec le diplôme d'Etat. L'autorisation d'intégrer dans le groupe de travail, l'ancien C.T.N., Michel AUBERT spécialiste dans les contenus de formation a été proposé. Le Comité Directeur s'est prononcé favorablement sur sa venue à titre bénévole. Un contrat devra être établi.

Le Diplôme d'Etat (niveau 3) permet de bénéficier du titre d'entraîneur.

Il existe actuellement le Brevet Professionnel (B.P.J.E.P.S.) de niveau 4 mais davantage tourné vers l'animation et la découverte de la discipline. Or il ne pourra exister à la Pétanque étant donné que le Ministère en limite le nombre. Ainsi, nous avons pensé au Brevet Professionnel Activités Pour Tous (B.P.J.E.P.S.A.P.T.) composé d'Unités Capitalisables (U.C.) et d'unités complémentaires. Dès lors, le Centre de Formation pourrait devenir prestataire de services auprès d'autres centres afin de dispenser cet UC complémentaire spécifique Pétanque.

Les Présidents de Ligue sont toujours les initiateurs des formations B.F.1. et les Comités Départementaux celles des initiateurs. Ces structures doivent simplement en faire déclaration auprès du centre de formation.

Les écussons d'éducateur et initiateur doivent être achetés obligatoirement via un Comité ou une Ligue. Il est donc recommandé à ces derniers de bien référencer leur besoin afin de procéder aux commandes assez tôt pour éviter que nous nous retrouvions en rupture de stock au moment des qualificatifs.

Une réunion aura lieu prochainement pour la gestion du Centre de Formation, vraisemblablement le vendredi de la prochaine réunion du Comité Directeur.

Notre Centre de Formation de la F.F.P.J.P. peut recevoir la taxe d'apprentissage, impôt versé par les entreprises assujetties à un organisme collecteur, qui permet de financer les dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique, professionnel et de l'apprentissage.

Comme il n'a pas été possible de dispenser une formation de formateur, les contenus n'ont pu être transmis. Le colloque des éducateurs prévu en avril 2011 pourrait avoir lieu en novembre 2010.

Nous attendons la date du trophée des villes pour planifier la date.

➤ **Documents pédagogiques**

Le document « A l'école des Jeux de Boules » va être imprimé. Il sera disponible à la boutique fédérale.

Une première réunion de collaboration aura lieu avant la fin du mois d'avril. La logique se porte sur la rédaction d'un ouvrage « les Jeux en Pétanque » dans la collection de livre « les Jeux ». Selon le budget nécessaire, ce document pourrait voir le jour avant la fin 2010.

Le document « ESSAI DE REPONSE » sera programmé pour l'année 2011.

➤ **Site Internet**

Afin de développer la communication de la D.T.N., Mme COURAUDON a été désignée pour participer à la mise en ligne sur le site internet fédéral des informations de la D.T.N.

Clément MENEGHIN pourra aussi intervenir pour la mise à jour du site.

➤ **Haut Niveau**

Les invitations de la saison sont en phase de finalisation pour les masculins comme pour les féminines. Rappel : un joueur ou une joueuse suspendue ne pourra prétendre à être sélectionné.

M. MONTORO s'est retiré du Comité de Sélection. Il sera remplacé par un membre du Comité Directeur, Michel POGGI.

Monsieur Laurent MORILLON entrera en formation pour le suivi du collectif senior. Si leur collaboration est satisfaisante, il pourra être intégré la saison prochaine dans ce Comité de sélection.

Le Championnat d'Europe Jeunes se prépare à Montauban. L'équipe de France Jeunes se rendra sur le site pour effectuer son dernier stage préparatoire du 30 avril au 2 mai. Les courriers inhérents à l'organisation seront signés par Joseph CANTARELLI et la DTN assurera la gestion du dossier des retours étant donné que ce dernier ne pourra pas être présent lors de la compétition.

Pour les différentes invitations, il faut mettre en place un cadeau en remplacement des traditionnels souvenirs du centenaire qui commencent un peu à dater... La réflexion devra être menée entre la DTN et la SAOS pour faire des propositions lors de la prochaine réunion.

La commande des tenues sera faite en fin de semaine avec toutes les nouvelles tailles pour le renouvellement de nombreux articles.

En ce qui concerne le domaine médical et notamment le suivi des athlètes de haut niveau, il est rappelé que dorénavant, les médecins et kiné devront signer un contrat de travail et bénéficieront donc d'une fiche de paie.

V. COUPE DE FRANCE :

Au nom du Comité Directeur, **Le Président** a au nom du Comité Directeur, sincèrement félicité le Président du Club de Behren les Forbach, M. LAMBRONI Salvatore et son équipe ainsi que le Président départemental et le Président de la Ligue pour l'organisation, en collaboration avec Quarterback, de la finale de la Coupe de France des clubs en collaboration avec Quarterback.

Un contrôle anti dopage a été effectué sur 6 hommes et 4 femmes.

Le Règlement de cette compétition a été modifié comme suit :

- Article 1 : Le montant de l'engagement sera de 10 € par Club.
- Article 5 : Les phases départementales sont sous la responsabilité de leur Comité Départemental, pour ramener le nombre des équipes qualifiées au chiffre fixé par le Comité de Pilotage National en début de compétition.
- Article 8 : Les tirages au sort sont effectués par le Comité Départemental et sous sa responsabilité. Le Comité de Pilotage sera intransigeant sur le respect des dates butoirs.
- Article 9 : Tout joueur qui n'aura pas déposé sa licence, ne pourra participer aux rencontres, après les inscriptions des joueurs par le capitaine sur la feuille de match.
- Article 10 : S'il manque un ou plusieurs joueurs dans une équipe, elle peut néanmoins jouer la rencontre.
- Article 14 : La feuille de match signée par les coaches des deux équipes et de l'Arbitre, doit être renvoyée par le Président du club gagnant, le premier jour ouvrable suivant celui de la rencontre au Comité de Pilotage avec copie au Président du Comité Départemental.
- Article 15 (*Rappel*) remplacement : Dans les cycles doublettes et triplètes, deux remplacements peuvent être effectués en cours de partie, un seul dans chaque partie.

Le calendrier de la compétition a été modifié avec un décalage de 2 mois entre le 2^{ème} et 3^{ème} tour.

Le montant des indemnités versées aux clubs a également été revu.

VI. CHAMPIONNATS DE FRANCE

A. Championnats 2010 :

Rappel : Les organisateurs doivent impérativement envoyer le B.A.T du programme et de l'affiche au Secrétaire Général, Antoine JUAN.

Une visite de chaque site a été effectuée par Michel COSTE ce mois-ci afin de vérifier le respect du cahier des charges auquel est rajoutée une fiche sur les buvettes. Les Comités organisateurs accompagnés de responsables municipaux ont réservé un excellent accueil.

Sont désignés délégués aux Coupes des DOM-TOM pour Soustons et Nice : MM. DESMULIE pour la première et PLACON pour la seconde.

La Présidence de la République sera relancée pour l'obtention du Vas de Sèvres.

B. Années suivantes :

Le CD 79 nous a fait savoir par le biais de son Président, qu'il ne pouvait obtenir la salle prévue pour accueillir le Championnat Triplette Séniors Masculins. Devant de telles incertitudes et difficultés, et malgré la ferme volonté du CD 79 d'organiser ce Championnat, le Comité Directeur a décidé **de lancer un appel à candidature**.

La ville de Guéret nous a fait savoir qu'elle ne pouvait pas accueillir les Championnats Triplette Féminin à la date prévue soit début septembre. Dès lors, à la demande de décaler cette compétition à la fin du mois, le Comité Directeur s'est prononcé défavorablement. Il sera proposé à Fos sur Mer (13) d'inverser sa candidature pour 2011 et si la réponse est positive, il sera proposé l'organisation 2012 à Guéret.

2011

Doublettes Seniors Féminin	11 / 12 juin	Brive (19)
Individuel Seniors	11 / 12 juin	Brive (19)
Triplettes Jeu Provençal	17 au 19 juin	Gruissan (11)
Triplettes Seniors Masculin	25 / 26 juin	Soustons (40)
Doublettes Mixtes	9 / 10 juillet	Strasbourg (67)
Doublettes Seniors Masculins	16 / 17 juillet	Rennes (35)
Triplettes Jeunes	20 / 21 août	Montpellier(34) attente retour dossier
Doublettes Jeu Provençal	26 au 28 août	Montauban (82)
Triplettes Seniors Féminin	10 / 11 septembre	Fos sur Mer (13) à confirmer
Triplettes Vétérans	17 / 18 septembre	Canéjan (33)

Il est indispensable d'envoyer les dossiers complets le plus rapidement possible (notamment celui du CD 34).

Pour 2012, ont été confirmées les candidatures d'Anduze (30) pour le Triplette Vétérans - Fos sur Mer (13) pour le Triplette Féminines (après la réunion) – Challans (85) pour le Doublettes Féminin et l'Individuel Séniors- de Romans (26) pour le Triplette Seniors Masculin - de Tournefeuille (31) pour le Triplette Jeu Provençal – Espalion (12) pour le Doublettes Mixtes - Frontignan (34) pour le Doublettes Jeu Provençal - Pau (64) et Chalon sur Saône (71) pour le Triplettes Féminin et le Doublette Masculin- Cd 26 pour les Jeunes.

VI. INTERNATIONAL

A/ F.I.P.J.P. :

La date des Championnats du Monde va être modifiée. Ils auront lieu du 30 septembre au 4 octobre.

Dans le cadre de la formation, le Comité Exécutif demande aux Confédérations continentales de désigner au moins un éducateur comme membre et correspondant de la Commission Technique.

Pour les Educateurs le cursus sera :

Niveau 1 : Initiation et perfectionnement avec le cas échéant, 2 étapes : initiateur puis éducateur.

Niveau 2 : Entraînement et formation de formateurs

Niveau 3 : Encadrement d'équipes et coaching

Une spécialisation sera possible au sein du niveau 3.

Pour les arbitres une évaluation sera faite sur les championnats internationaux. Les meilleurs seront appelés pour arbitrer des championnats du monde. Avant tout championnat de tir, les arbitres feront sur place une formation spécifique afin que les décisions obéissent aux mêmes règles.

Dans le cadre d'une action sport-santé, une étude sur les profils sociologiques et pathologiques basés sur le volontariat sera menée auprès des participants aux Championnats du Monde afin d'évaluer les risques sanitaires que courent les pétanqueurs et établir des statistiques.

La prise de sang ayant été écartée, un petit questionnaire sera rempli par les joueurs et une brève visite médicale leur sera imposée.

En ce qui concerne l'arbitrage, quelques simplifications ont été proposées par la Commission. Elles seront présentées au Congrès. La formation des arbitres devra insister sur l'aspect comportemental.

Le prochain examen d'arbitre international aura lieu à Taipei. Inscription jusqu'au 30 avril au siège de la FIPJP.

A partir de 2012 les candidats à cet examen devront, de préférence, être titulaires d'un diplôme d'arbitre continental lorsque ce niveau existera et être présentés par la Confédération à laquelle leur Fédération appartient.

L'âge limite pour se présenter reste fixé à 60 ans et tout candidat mis en échec devra attendre 4 ans pour se représenter.

Le partenariat textile avec *FBT* a été reconduit pour 3 ans. Celui avec *Sport+* sous l'égide de la *Sté Quarterback* a également été reconduit. Il portera sur le Championnat du Monde en triplète et sur la Coupe des Confédérations.

Une réunion avec les fabricants de boules aura lieu à Lyon fin avril.

Le site Internet de la FIPJP est en reconstruction par Karel DOHNAL qui a effectué un travail remarquable en collaboration avec Claude STIRMEL.

Calendrier International :

2010 : Championnat du Monde en Triplettes du 30/09 au 04/10 à Taipei selon le système Swiss.

2011 : Championnat du Monde des Féminines : Vietnam en novembre avec Congrès.

Championnat du Monde des Jeunes : candidature de la Nouvelle-Calédonie et de Taiwan
S.E.A. Games : Indonésie

2013 : Championnat du Monde des Féminines : candidature de la Tunisie

Championnat du Monde Jeunes : pas de candidatures

Jeux Méditerranéens : Volos (Grèce) : 21 au 30 juin

Jeux Mondiaux : Cali (Colombie) début août

Asian indoor Games : Corée du Sud

Le Congrès 2010 se déroulera lors des Championnats du Monde triplètes le 30 septembre à partir de 15h. La partie débat comprendra une discussion sur le financement des Championnats du Monde en triplètes et un vote sur la participation des étrangers dans les équipes nationales.

Il sera procédé au renouvellement de 5 postes du Comité Directeur. Les candidatures devront être envoyées par les Fédérations et parvenir au siège de la FIPJP avant le 31 juillet.

La Coupe des Confédérations aura lieu, pour les Triplettes et pour les Féminines, les années où il n'y aura pas de Championnat du Monde correspondant. Il ne pourra y avoir qu'une équipe par pays et au maximum deux d'une même Confédération.

Les Championnats continentaux ayant lieu tous les 2 ans, les pays qualifiés au titre des confédérations seront ceux dont les équipes ont obtenu cette qualification lors du Championnat continental le plus récent.

Un appel à candidature est lancé pour la Coupe des Confédérations des Féminines en 2010 et pour celle des Triplettes en 2011.

Le Comité Exécutif a adopté le cahier des charges des Championnats du Monde modifié et ses annexes, ainsi que des modifications au règlement intérieur de la F.I.P.J.P. notamment relatives à l'arbitrage.

La candidature de la France pour l'organisation des Championnats du Monde 2012 a été évoquée. Le Comité Directeur s'est prononcé favorablement et fera acte de candidature auprès de la Fédération Internationale. Le lieu et les modalités d'organisation restent à définir en accord avec la Ligue et le Comité concernés.

B/ C.E.P.

Une réunion du Bureau Exécutif s'est tenue à Paris à laquelle a assisté M. CANTARELLI. Ce dernier sera candidat officiel à la prochaine Assemblée Générale.

Il a été demandé :

- Que la France mette à disposition un technicien pour intégrer la Commission Technique Européenne. Le Comité Directeur s'est prononcé favorablement en précisant que la F.F.P.J.P. ne prendrait en charge que deux déplacements dans l'année et que la personne désignée serait Jean-Yves PERONNET.
- Qu'un arbitre soit mis à disposition afin de mettre en place une formation au niveau Européen en s'inspirant des règles et du fonctionnement de la F.F.P.J.P.
- Qu'il n'y aurait plus qu'une seule équipe qualifiée par nation à la Coupe d'Europe des clubs. En effet, à compter de l'année prochaine, le vainqueur ne sera plus qualifié d'office.

Il sera proposé de créer une Commission Médicale Européenne et de mettre en adéquation le règlement de cette Coupe d'Europe avec celui de la Coupe de France.

V. RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL :

A/ NATIONAUX

Le groupe de travail s'est réuni afin de présenter l'avancée de leur réflexion.

B/ COMMISSION SPORTIVE

La Commission s'est réunie la veille du Comité Directeur. Le but était de s'inspirer de la Convention d'objectifs pour faire des propositions d'actions existantes et nouvelles vers les axes prioritaires définis par le Comité Directeur.

En ce qui concerne les compétitions par clubs du type CNC, la mise en place d'une compétition spécifique aux catégories féminines et jeunes est à l'étude. Un Règlement sera proposé lors de la réunion de juin.

Chez les hommes, un concours de tir de précision avec à l'issue un Championnat National et une finale nationale après sélection puis une finale nationale pourrait être envisagé.

Il a été proposé de mettre un terme au **Trophée Interentreprises par équipes** tel qu'il existe actuellement. Le Comité Directeur s'est prononcé majoritairement favorable. Cette compétition dans **sa formule actuelle sera donc abandonnée à compter de 2011.**

Une réflexion est d'ores et déjà entamée vers un autre modèle.

Il a été proposé d'intégrer un module dans les formations fédérales consacré à l'animation des joueurs handicapés. La possibilité de proposer la licence à prix coutant à cette population en corrélation avec les Fédérations Handisport et de Sport adapté est envisagée.

Un appel à projet sera réalisé afin d'attribuer les subventions fédérales aux meilleures organisations et animations dans ce domaine et ainsi encourager la mise en place de compétitions à destination de ces joueurs handicapés.

Ont été évoqués :

- la possibilité de créer un DVD d'initiation « Jeu Provençal » qui pourrait notamment servir aux arbitres et comme support de communication.
- la possibilité de faire venir des champions de Jeu Provençal afin de mettre en place une initiation lors du Championnat de France Jeunes.
- la possibilité d'attribuer des équipes supplémentaires, aux Championnats de France, aux Comités qui pratiquent le Jeu Provençal.
- L'utilisation de cercles matérialisés au sol façon « fer à cheval » a été testée.

En ce qui concerne la lutte contre la violence et les incivilités, des appels à projets seront lancés.

Des campagnes de sensibilisation de lutte contre l'alcool ont été effectuées par certains Comités.

Le Comité Directeur s'en félicite et encourage ce type d'actions tout en envisageant la mise en place d'une campagne nationale.

Les documents pédagogiques à destination du milieu scolaire sont en cours d'impression. La collaboration avec la revue E.P.S. a été confirmée.

C/ C.N.C.

Le tirage au sort sera effectué dans les jours qui viennent. Un appel à candidature pour la finale du championnat a été lancé. Cette finale à 4 équipes aura lieu les 13 et 14 novembre 2010.

Il est précisé que la disposition du règlement relative aux joueurs mutés ne sera applicable qu'à partir de 2011.

D/ ARBITRAGE

Le Comité Directeur a validé les candidatures de Mme CHAPILLON Evelyne et ARMAND Roland à l'examen d'arbitre International.

Il sera effectué des contrôles de boules lors des Championnats de France

Un modèle de blouson rayé noir et blanc pour les arbitres a été présenté. Il est rappelé que le seul maillot officiel (tenue obligatoire lors des nationaux et Championnats de France) est le maillot rayé noir et blanc.

E/ REFLEXION SUR LICENCES

Le Groupe de travail a élaboré un questionnaire axé sur les sujets principaux et qui permet de faire un état du paysage de notre licence et de nos licenciés. De trop nombreux Comités n'ont pas répondu à cette enquête.

Sont à l'étude les possibilités :

- d'encourager les concours « Promotion » avec des engagements gratuits ou réduits, ou avec une dotation par lots ;
- de développer la formule des concours en 4 parties ;
- de créer une formule de concours dans lesquels les joueurs marqueraient des points pour un classement départemental avec des bons d'achats en fin de saison et de revoir la classification.
- de mettre en place plusieurs types de licences : club, animation et sportive.

F/ PARIS EN LIGNE

Le processus législatif, commencé en octobre 2009, vient de se finaliser par l'adoption, début avril, du projet de loi relatif à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. Il a été mis en place une autorité administrative indépendante à savoir l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (A.R.J.E.L.). C'est auprès de cette autorité que les fédérations sportives doivent déposer leur dossier pour l'agrément des manifestations sportives, avec les phases de jeu et les résultats retenus qui feront l'objet de paris en ligne.

Le Comité Directeur accepte les propositions émises relatives aux manifestations sportives, phases de jeu et types de résultats qui pourront faire l'objet de paris en ligne.

Ces propositions seront dès lors déposées à l'ARJEL pour le 15 avril prochain.

Si ces propositions sont acceptées en totalité ou partiellement, nous devons poursuivre nos actions par la création d'une commission indépendante d'éthique et de surveillance, l'adaptation des formations de nos arbitres qui officieront sur les manifestations objet de paris en ligne et des cahiers des charges des manifestations objets de paris en ligne ainsi que la mise à jour de nos règlements sportifs et disciplinaires pour intégrer les sanctions en cas de fraude.

VII. DISCIPLINE

16 Ligues ont jusqu'à présent fait l'objet de formations. Celles-ci reprendront en octobre.

Des demandes d'autorisation de suspension de joueurs en vertu de la nouvelle disposition de suspension jusqu'à comparution nous sont parvenues. Il a été rappelé que cette procédure est réservée aux cas très graves et c'est pourquoi, la Fédération a refusé les trois premières demandes.

Outre la formation auprès des Ligues qui est toujours en cours, un nouveau module sera créé à destination des arbitres et des membres de jury.

Le Comité Directeur a accepté les deux demandes de délocalisation d'affaire disciplinaire. L'une concerne des insultes au préjudice des membres du Comité Directeur de la Ligue P.A.C.A. Cette affaire sera traitée par la Ligue Languedoc-Roussillon. La seconde concerne le Comité 06 qui verra son affaire transmise au Comité du Vaucluse en raison de risques sur l'intégrité physique des membres de la Commission de Discipline.

Dans l'affaire mettant en cause M. LIOTARD (05) si le conciliateur du C.N.O.S.F a souhaité la suspension de la sanction, il est rappelé que le délai de mise à l'épreuve est de droit et ne peut être refusé ou écarté.

En cas d'insultes proférées par un membre du Comité Directeur, la compétence appartient en première instance à la Ligue.

En l'occurrence il s'agit de l'affaire mettant en cause M. DITTMAR, membre du CD 07. Cette affaire sera traitée par la Commission de la Ligue Rhône-Alpes.

Le Comité Directeur a été informé du détournement de fonds de la part d'un membre du Comité du Var, M. TOUCAS.

X. INFORMATIQUE

A la question posée de l'impossibilité de faire un tirage au sort en l'absence de mise à jour de la base. Il est rappelé que ce type d'inscription est possible en inscrivant sur le logiciel *GESTION CONCOURS* les équipes à la main (manuellement), le nom du CD, le numéro de licence, le nom et le prénom du joueur et le nom du club (voir dans le menu de droite s'il est déjà dans la liste des clubs) sinon faire « ajouter club ». puis « AJOUTER + » et vous inscrivez manuellement l'équipe suivante.

Pour toute demande de dépannage, le faire par courriel à depan-gc@petanque.fr en stipulant le contenu de la panne et pour toute demande d'amélioration du logiciel ou proposition technique, faire un courriel mail à util-gc@petanque.fr .

Rappel : Ne plus contacter directement M. SCMITT téléphoniquement

XI. DIVERS :

L'embauche définitive de Clément MENEGHIN au siège de la F.F.P.J.P. est confirmée afin notamment de développer la communication fédérale et gérer le Championnat National des Clubs.

Un véritable cahier des charges techniques conseillé par la Fédération pour la réalisation de bouledromes extérieurs et couverts est en cours de réalisation. Il sera mis en ligne sur le site fédéral.

La F.F.P.J.P. a reçu une missive envoyée par la Ligue P.A.C.A. relative aux dernières modifications qui concernent la catégorie Benjamins. Dans ce courrier, il est contesté l'autorisation donnée à tous les Benjamins de jouer en catégorie Minimes et Seniors sous conditions.

Il est regretté qu'une Ligue, de retour du Conseil National transmette une telle motion à postériori alors même que cette question avait été longuement débattue et avait fait l'objet d'une décision collégiale.

Une réponse sera faite à ce courrier.

Le département du Var est touché par une nouvelle forme de Jeu Provençal qui a pour nom "La Longue Provençale" avec à sa tête un club non affilié à la FFPJP, la Boule d'Espagne de Toulon, en contrariété avec le Règlement du Jeu Provençal officiel. Cette compétition, si elle est agréée par la F.S.G.T. n'est pas ouverte aux licenciés de la F.F.P.J.P. mais aux seuls licenciés de la Fédération concernée.

Les joueurs ont été prévenus qu'en vertu de nos textes, tout licencié à la F.F.P.J.P. qui y participe, sans être licencié à la F.S.G.T., sera interdit de participation aux prochains qualificatifs et championnats de leur Comité d'appartenance.

Un rapprochement avec la F.S. G.T, Fédération affinitaire, avec qui nous n'avons pas de conventions, est en cours. Un courrier sera adressé au C.N.O.S.F. pour éclaircissement de cette situation ambiguë qui concurrence les compétitions de ce département.

La situation juridique des clubs mis en « sommeil » été évoquée. Une note explicative sera réalisée prochainement en la matière.

Pour ce qui est de la législation relative à la vente de boissons alcoolisées lors de manifestations sportives (note en annexe).

La Ligue Antilles-Guyane dispose d'un nouveau Président : M. Edouard SERALINE. D'autre part, une motion de défiance a été déposée au sein du Comité de la Martinique.

La ligue Midi-Pyrénées demande qu'un plan de développement soit diffusé à toutes les Ligues pour les demandes de subventions aux CNDS. Des fiches types plans d'actions seront transmises par la DTN.

Un courrier de félicitations sera envoyé à Mme TESSONNIERE Julia pour son record au *Guinness Book* du 4 décembre dernier concernant le tir à cadence rapide.

Un courrier sera envoyé à l'organisateur du Championnat de France Vétérans à Sedan afin que soit revu à la baisse le prix des repas fixé jusqu'alors à 25 €

Conformément aux textes et règlements en vigueur, toute publicité directe ou indirecte en faveur de boissons alcoolisées et de tabac est interdite sur les tenues des joueurs, néanmoins il est autorisé les inscriptions du type : **Café chez X, Brasserie chez X ou Bar X.**

Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.



Antoine JUAN

Président de la F.F.P.J.P.



Alain CANTARUTTI

Au cours de la réunion, nous avons appris le décès de Jean CAMPO . Immédiatement, pris par l'émotion, nous avons interrompu nos travaux et avons rendu hommage à l'homme et au compagnon de route qu'il avait été jusqu'au dernier mandat et aux élections de 2009.

BUVETTE LORS DES MANIFESTATIONS SPORTIVES



L'ouverture d'un débit de boissons est régie par les articles L.3334 et suivants du Code de la santé publique. Par principe, son ouverture est interdite dans les installations sportives. Néanmoins des dérogations peuvent être demandées pour les boissons du 2^{ème} et 3^{ème} groupe.

1 – Définition

Lors de manifestations, les associations organisent souvent des buvettes. On entend buvettes ou débits de boissons temporaires, l'activité de vente de boissons. Cette activité est strictement réglementée.

2 – Réglementation

La vente de boissons alcoolisées est en principe interdite à moins de posséder une licence.

Une association non sportive qui souhaite mettre en place une buvette à l'occasion d'une manifestation doit obtenir une autorisation du Maire de la commune. Limitées à 5 par an, elles concernent uniquement des boissons des deux premiers groupes (voir tableau).

Dans le domaine du sport, la loi interdit la distribution et la vente de boissons alcoolisées dans les stades, les salles d'éducation physique, dans les gymnases et de manière générale dans tous les établissements d'activités physiques et sportives.

Cependant, **le Maire peut accorder des dérogations temporaires d'une durée de 48h en faveur de groupements sportifs agréés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS).** Cette fois-ci, le nombre de dérogations peut aller jusqu'à **10** et concernent les boissons **de 2^{ème} et de 3^{ème} groupe.**

3 – Procédure

Les demandes doivent être adressées au Maire de la commune au plus tard 3 mois avant la date de la manifestation prévue.

Renseignements à fournir lors de la demande d'ouverture d'une buvette temporaire :

- Nom, prénom et qualité du demandeur
- Coordonnées de l'association (dénomination, adresse du siège social, téléphone)
- Caractéristiques de la manifestation : motif, lieu, date et heures d'ouverture de la buvette, catégorie de boissons...)
- Numéro d'agrément Jeunesse et Sport pour les groupements sportifs.

4 – Fiscalité

Les débits de boissons temporaires régulièrement déclarés auprès des autorités, ne sont **pas soumis aux obligations de déclaration aux douanes et droits indirects** prévues lors de l'ouverture de débits permanents (art.502 du Code général des impôts).

Fiscalement, les buvettes organisées dans le cadre des manifestations exceptionnelles sont **exonérées** (Code général des impôts, art.261-7-c).

ATTENTION :

Toute absence d'autorisation municipale est punie d'une amende de 3750 euros et d'une fermeture immédiate de la buvette.

De plus, **l'association détentrice de son autorisation d'ouverture de buvette est assimilée à un débitant de boissons. Sa responsabilité peut être engagée si elle sert des boissons jusqu'à l'ivresse ou à des personnes ivres.**

Nature des boissons vendues	Catégorie ou licence
Groupe 1 : Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas à la suite d'un début de fermentation des traces d'alcool supérieur à 2°, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolats.	Licence 1ère catégorie (licence I) dite « licence des boissons sans alcool » relative au groupe 1.
Groupe 2 : Boissons fermentées non distillées: champagne, vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vins doux naturels soumis au régime fiscal des vins, crème de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant 1°, 2° et 3° d'alcool.	Licence 2ème catégorie (licence II) dite « licence de boissons comportant de 1°, 2° à 3 % d'alcool fermenté », relative aux groupes 1 et 2.
Groupe 3 : Autres vins doux naturels, vins de liqueur, apéritifs à base de vin, ainsi que les liqueurs de fraises, de framboises, de cassis ou de cerises, ne tirant pas plus de 18 % d'alcool pur.	Licence 3ème catégorie (licence III) dite « licence restreinte », relative aux groupes 1,2,3.
Groupe 4 : Rhums, tafias, alcools de vins, cidres, poirés et fruits ne comportant aucune addition d'essence ainsi que les liqueurs édulcorées au moyen de sucre, de glucose ou de miel à raison de 400 g minimum par litre pour les liqueurs anisées et de 200 g minimum par litre pour les autres liqueurs et ne contenant pas plus d'1/2 gramme d'essence par litre.	Licence 4ème catégorie (licence IV) dite « licence de plein exercice » ou « grande licence », relative aux 5 groupes.
Groupe 5 : Toutes les autres boissons alcoolisées	